



Renseignement sur divorce

Par **maeva1428**, le **29/04/2016** à **14:25**

Bonjour,

je suis une femme malgache, je suis marié avec un français depuis 2 ans. En venant vivre avec lui ici en France, c'est là que j'ai vu son vrai visage, il est tellement jaloux, dès que je sors il est pas content, à chaque fois que je lui dis que je vais chez ma sœur pour le week-end il est fâché je lui demande un frais de transport c'est vraiment difficile il ne me donne même pas 20 euros par moi comme argent de poche vu que je travaille pas, ça devient vraiment insupportable la vie avec lui et des fois il me menace et des fois il dit qu'il va se suicider, même qu'il a pris un couteau il s'est enfermé dans la salle de bain. Donc je voudrais savoir si je divorce de lui, je pourrais encore rester en France tant que mon séjour d'un an sera valable? ou si je demande le divorce il retire directement mon séjour. Et je pourrai me remarié directement après que mon divorce soit fait. Merci beaucoup!!